



CRITÈRES EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ET ESPOIR

Saison 2023-2024

Version 2 : 30 novembre 2023

SIGNIFICATION DES SIGLES ET ACRONYMES

ACRO	Gymnastique acrobatique
CA	Conseil d'administration
CC	Championnats Canadiens
CEH	Comité des entraîneurs de haut niveau
CTC	Commission technique conjointe
CQ	Championnats Québécois
DMT	Double mini-trampoline
EXP	Expert
FIG	Fédération internationale de gymnastique
GAF	Gymnastique artistique féminine
GAM	Gymnastique artistique masculine
GR	Gymnastique rythmique
GYMQC	Gymnastique Québec
GYMCAN	Gymnastique Canada
GYT	Gymnastique pour tous
HP	Haute performance
LEER(E)	Liste Excellence – Élite – Relève (Espoir)
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
PPJ	Président du panel des officiels
PNCE	Programme national de certification des entraîneurs
PR	Procédures et Règlements
PK	Parkour
STR	Sports de trampoline
TRA	Trampoline
TRI	Trampoline individuel
TRS	Trampoline synchronisé
TUM	Tumbling

TABLE DES MATIÈRES

1. Section – Généralités	4
1.1 Liste Excellence, Élite et Relève.....	5
1.1.1 Conditions d’admissibilité.....	5
1.2 Liste Espoir.....	6
1.2.1 Identification Espoir.....	6
2. Section – Gymnastique Artistique Féminine	8
2.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève	9
2.1.1 Bilan des performances	9
2.1.2 Identification Excellence.....	9
2.1.3 Identification Élite et Relève.....	9
3. Section – Gymnastique Artistique Masculine	13
3.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève	14
3.1.1 Bilan des performances	14
3.1.2 Identification Excellence.....	14
3.1.3 Standards d’accessibilité.....	14
3.1.4 Identification Élite et Relève.....	14
4. Section – Trampoline	17
4.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève	18
4.1.1 Bilan des performances	18
4.1.2 Identification Excellence.....	18
4.1.3 Identification Élite et Relève.....	18
5. Section – Gymnastique Rythmique	21
5.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève	22
5.1.1 Bilan des performances	22
5.1.2 Identification Excellence.....	22
5.1.3 Identification Élite et Relève.....	22

Légende	
	Sous révision
	Modification

1. SECTION – GÉNÉRALITÉS

Les critères d'identification de ce document sont établis et approuvés par GYMQC afin de tenir compte des contingents imposés par le [ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#). Dans ces énoncés, le terme « participant » est employé dans le sens suivant : athlète ayant participé à au moins un appareil lors d'une compétition et ayant obtenu un résultat plus grand que zéro.

1.1 LISTE EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

Cette liste est mise à jour annuellement sur le site web du [ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#). Seules deux situations exceptionnelles pourraient occasionner une mise à jour en tout temps :

- Obtention, perte ou abandon d'un brevet par un athlète;
- Départ d'un athlète pour une université américaine.
 - Un athlète qui, selon ces critères, devrait être identifié « Excellence », « Élite » ou « Relève », mais qui bénéficie du statut d'étudiant boursier d'une université américaine ne peut figurer sur cette liste, et ce, même s'il est toujours affilié à GYMQC et qu'il représente le Québec lors de compétitions nationales.

La prochaine mise à jour, selon les critères établis dans ce document, aura lieu aux dates suivantes :

- **GAF** : 1^e janvier 2025 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.
- **GAM** : 1^e décembre 2024 et en vigueur jusqu'au 30 novembre 2025.
- **TRA** : 1^e janvier 2025 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.
- **GR** : 1^e novembre 2024 et en vigueur jusqu'au 31 octobre 2025.

En novembre de chaque année, tous les athlètes, ayant pris leur retraite ou n'étant pas affiliés, sont retirés des listes et remplacés par le premier athlète substitut éligible.

En cas d'égalité sous un même critère, GYMQC utilisera la règle de bris d'égalité de la FIG lorsqu'applicable. Dans le cas où cette méthode ne serait pas applicable, nous retirerons la plus basse note du calcul jusqu'à bris d'égalité.

1.1.1 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour pouvoir demeurer sur la liste des athlètes identifiées « Excellence », « Élite », « Relève » ou « Espoir », un athlète doit obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- Avoir une adresse permanente et résider au Québec pendant la saison;
- Détenir une carte d'assurance maladie et un numéro d'assurance sociale;
- Produire un rapport d'impôt au Québec;
- Représenter le Québec lors des compétitions nationales;
- Être affilié à GYMQC depuis plus d'un an (**pour les catégories Élite et Relève seulement**)

Les athlètes des niveaux « Excellence », « Élite » et « Relève » identifiées par GYMQC auprès du ministère deviennent admissibles à plusieurs avantages en plus du crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

GYMQC a le mandat de remettre au [MEES](#) la liste des athlètes identifiés et de compléter la base de données. Le [MEES](#) acheminera directement à l'athlète le reçu donnant accès au crédit d'impôt. Pour toute question en lien avec cette démarche, veuillez consulter le [site du ministère](#).

1.2 LISTE ESPOIR

L'identification Espoir est le premier niveau d'identification que peut recevoir un athlète et cette identification correspond à un niveau de pratique déterminé par GYMQC dans son modèle de développement de l'athlète. Le MÉES a identifié le niveau Espoir comme étant la porte d'entrée au programme Sport-Études. Seuls les athlètes identifiés Espoir, Relève, Élite ou Excellence sont éligibles à s'inscrire dans un programme Sport-Études.

La liste des athlètes identifiés Espoir sera publiée 1 fois par année, soit au 1^{er} juin. Le classement des athlètes de cette liste sera effectué dans l'ordre suivant :

- Par niveau de pratique (Catégorie)
- Par niveau de performance (Rang obtenu à la finalité)
- Par catégorie d'âge (Plus âgé au plus jeune)

Le classement des athlètes est effectué afin de permettre un rangement de ces derniers pour faciliter l'octroi de bourse ou l'accessibilité à un programme Sport-Études contingenté.

Un athlète qui, selon ces critères, devrait être identifié « Espoir », mais qui bénéficie du statut d'étudiant boursier d'une université américaine ne peut figurer sur cette liste, et ce, même s'il est toujours affilié à GYMQC et qu'il représente le Québec lors de compétitions nationales.

Un athlète qui, pour des raisons de blessure, ne satisfait pas les critères d'identification « Espoir » et n'apparaît pas sur la liste « Espoir », mais apparaissait sur la liste de la saison précédente, pourrait obtenir une année de sursis. Pour obtenir ce sursis, l'entraîneur de l'athlète devra déposer une étude de cas dans un délai de 30 jours après la publication de la liste. Le statut « Espoir » pourrait lui être accordé pour une période d'un an. Si l'athlète ne satisfait toujours pas les exigences des critères d'identification « Espoir » après cette année de sursis, son statut lui sera retiré.

Pour des informations sur le processus d'étude de cas, se référer au document [Procédures et Règlements \(PR\)](#).

1.2.1 IDENTIFICATION ESPOIR

Les athlètes doivent respecter les critères suivants lors de la création de la liste :

Condition d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 12 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours. • Être affilié dans les catégories suivantes selon la discipline : <ul style="list-style-type: none"> ○ GAF : N7 ou plus ○ GAM : N3 ou plus ○ TRA : N2 ou plus ○ GR : N3 ou plus • Respect des conditions d'admissibilité énumérées à l'article 1.1.1.
Bilan des performances	<ul style="list-style-type: none"> • GAF-GAM-TRA-GR : Avoir participé et obtenu un résultat plus grand que zéro à une compétition sanctionnée par GYMQC lors de la saison en cours dans les catégories énumérées dans les conditions d'admissibilité.
Niveau d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit dans un programme d'entraînement d'une durée minimale de 15 h par semaine.

*Aucune liste Espoir n'est effectuée en Tumbling, Double-Mini Trampoline, Gymnastique Acrobatique et Parkour.

Lors de la saison de la Finale des Jeux du Québec, les athlètes pourront obtenir leur statut Espoir pour une durée exceptionnelle d'une année, à condition d'avoir obtenu un des classements suivants lors des FRJQ:

- **GAF** : Parmi les 6 premiers
- **GAM** : Parmi les 6 premiers
- **TRA** : Parmi les 4 premiers

Cette obtention ne nécessite pas le respect des critères Espoir de l'[article 1.2.1](#).

2. SECTION – GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

2.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

2.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE (en format présentiel ou virtuel)	
Production de la liste du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	Élite Canada 2024 Championnats Canadiens 2024 Championnats de l'Est 2024

Dans l'éventualité où les Championnats Canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, Gym QC pourra réviser les critères.

2.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète brevetée par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 25 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

2.1.3 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION ÉLITE (9 athlètes) RELÈVE (9 athlètes)	ATHLÈTES Conditions d'engagement : Entraînement 20 h + / sem
#2	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale SENIOR et nominées sur la liste de GYM CAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du rang final au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#3	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale JUNIOR et nominées sur la liste de GYM CAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du rang final au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#4	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale JEUNESSE et nominées sur la liste de GYM CAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du rang final au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada

#5	Admissibilité	Athlètes identifiés ESPOIR JUNIOR ET SÉNIOR et nominées sur la liste de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du rang final au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#6	Admissibilité	Athlètes identifiés ESPOIR NOVICE et nominées sur la liste de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du rang final au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#7	Admissibilité	Athlètes membres d'une équipe nationale (Senior ou Junior) en vigueur lors de la mise à jour, n'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni à Élite Canada de l'année en cours par raison médicale ou de blessure (preuve médicale à l'appui).
	Bilan de performance	Ordonnées selon le meilleur résultat obtenu au total des épreuves lors d'un événement national 2023 (trials ou compétition de sélection).
#8	Admissibilité	4 athlètes au total, nominées sur la liste HP SENIOR ou JUNIOR de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour. (Conditionnel à une participation à tous les appareils et ayant obtenu un score plus grand que 0 à tous les appareils).
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du score final du classement combiné des 2 catégories (classement FIG) au total des épreuves lors du concours individuel multiple (AA) selon le meilleur résultat des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#9	Admissibilité	3 athlètes au total nominées sur la liste HP NOVICE de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour classées parmi les 8 premières positions au concours individuel multiple (AA) en s'assurant de reconnaître un minimum de 3 Novices HP . S'il n'y a pas un minimum de 3 athlètes dans le top 8, les athlètes subséquentes jusqu'à la position 12 seront admissibles.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA) divisé par deux (somme des 2 jours de chaque compétition divisée par 2) ou le meilleur des 2 résultats lorsque la gymnaste compétitionne sur une seule journée aux 4 appareils. i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#10	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe du Québec aux Jeux du Canada, incluant les substitués, lors de l'année des Jeux (2027), applicable pour liste 2028.
	Bilan de performance	Ayant atteint le top 3 au total des épreuves lors du concours individuel des Jeux du Canada .
#11	Admissibilité	Athlètes subsistantes nominées sur la liste HP SENIOR de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour classées dans les 16 premières et médaillées .
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le cumulatif de l'addition des points alloués selon la position inversée et de la répartition des médailles. En cas d'égalité, le meilleur résultat obtenu au concours individuel multiple (AA) des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada 16e = 1 point + pt alloué par médaille 15e = 2 points + pt alloué par médaille 14e = 3 points + pt alloué par médaille ... • Or = 5 points • Argent = 3 points • Bronze = 1 point

#12	Admissibilité	Athlètes subsistantes nominées sur la liste HP JUNIOR de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour classées dans les 16 premières et médaillées .
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le cumulatif de l'addition des points alloués selon la position inversée et de la répartition des médailles. En cas d'égalité, le meilleur résultat obtenu au concours individuel multiple (AA) des compétitions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada <p>16e = 1 point + pt alloué par médaille 15e = 2 points + pt alloué par médaille 14e = 3 points + pt alloué par médaille ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Or =5 points • Argent =3 points • Bronze = 1 point
#13	Admissibilité	Les athlètes au total nominées sur la liste HP NOVICE de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour classées parmi les 8 premières positions au concours individuel multiple (AA) subséquentes au 3 athlètes nommées au critère #7 .
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA) divisé par deux (somme des 2 jours de chaque compétition divisée par 2) ou le meilleur des 2 résultats lorsque la gymnaste compétitionne sur une seule journée aux 4 appareils. <ol style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#14	Admissibilité	Athlètes médaillées et nominées sur la liste HP SENIOR de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le tableau de répartition des médailles, lors des compétitions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada <p>Or =5 points Argent =3 points Bronze = 1 point <i>En cas d'égalité, le meilleur score sera utilisé.</i></p>
#15	Admissibilité	Athlètes médaillées et nominées sur la liste HP JUNIOR de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le tableau de répartition des médailles, lors des compétitions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada <p>Or =5 points Argent =3 points Bronze = 1 point <i>En cas d'égalité, le meilleur score sera utilisé.</i></p>
#16	Admissibilité	Athlètes subsistantes nominées sur la liste HP NOVICE de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour classées dans les 16 premières .
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), divisé par deux (somme des 2 jours de chaque compétition divisée par 2) ou le meilleur résultat lorsque la gymnaste compétitionne sur une seule journée aux 4 appareils. <ol style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada

#17	Admissibilité	Athlètes nominées sur la liste en vigueur HP SENIOR, JUNIOR et NOVICE n'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni à Élite Canada de l'année en cours par raison médicale ou de blessure (preuve médicale à l'appui).
	Bilan de performance	Ayant répondu à un des critères 1 à 6 de l'année précédente (2022-2023) critères en lien avec avoir été membre des équipes nationales.
#18	Admissibilité	6 athlètes maximum subsistantes , nommées sur les listes HP Senior et Junior de GYM CAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), divisé par deux (somme des 2 jours de chaque compétition divisée par 2) ou le meilleur résultat lorsque la gymnaste compétitionne sur une seule journée aux 4 appareils. i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#19	Admissibilité	6 athlètes maximum, 3 par catégories provenant des catégories N10 12-15 & N10 16+.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du rang final au concours individuel multiple lors des Championnats Canadiens.
#20	Admissibilité	2 athlètes de la catégorie Jeunesse (Youth)
	Bilan de performance	Classées dans les 3 premières positions lors des Championnats de l'Est, ordonnées en fonction du meilleur résultat obtenu au total des épreuves.
#21	Admissibilité	6 athlètes maximum provenant de la catégorie N9
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du rang final au concours individuel multiple (AA), selon le résultat obtenu des Championnats Canadiens.

3. SECTION – GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

3.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

3.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE <i>(en format présentiel ou virtuel)</i>	
Production de la liste du 1 ^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025	Élite Canada 2024 Championnats Canadiens 2024 Championnats de l'Est 2024 Championnats Québécois 2024

Dans l'éventualité où les Championnats Canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, GYMQC pourra réviser les critères.

3.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète brevetée par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 25 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

3.1.3 STANDARDS D'ACCESSIBILITÉ

STANDARDS				
Espoir	Junior 14-15 ans	Junior 16-17 ans	Senior Nouvelle G.	Senior
64 pts	66 pts	69 pts	70 pts	72 pts

3.1.4 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION ÉLITE (9 athlètes) RELÈVE (9 athlètes)	ATHLÈTES <i>Conditions d'engagement : Entraînement 20 h + / sem</i>
#2	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale SENIOR ou JUNIOR sur la liste en vigueur.
	Bilan de performance	A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats canadiens ou Élite Canada de la saison en cours, selon les priorités suivantes : i. SENIOR ii. JUNIOR B. N'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni Élite Canada de l'année en cours; pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui) et répondant aux critères EER # 1,2 A et B de la liste précédente: i. SENIOR ii. JUNIOR

#3	Admissibilité	Athlètes SENIOR
	Bilan de performance	<p>A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) sur une seule journée aux 6 appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes :</p> <p>i. AA si 6 appareils (Standard Canadien atteint au moins une journée)</p> <p>B. Médaillé aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points...) :</p> <p>i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète</p> <p>ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale</p> <p>iii. La note finale de l'athlète</p>
#4	Admissibilité	Athlètes SENIOR NOUVELLE GÉNÉRATION
	Bilan de performance	<p>A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) sur une seule journée aux 6 appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes :</p> <p>i. AA si 6 appareils (Standard Canadien atteint au moins une journée)</p> <p>B. Médaillé aux appareils lors des Championnats canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points...) :</p> <p>i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète</p> <p>ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale</p> <p>iii. La note finale de l'athlète</p>
#5	Admissibilité	Athlètes JUNIOR COMBINÉ (14 – 17 ans)
	Bilan de performance	Classés parmi les 4 premiers de la catégorie lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#6	Admissibilité	Athlètes SENIOR
	Bilan de performance	Finaliste aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (inverse selon le nombre de finalistes par appareil : 1er = 8 points, 2e = 7 points...).
#7	Admissibilité	Athlètes JUNIOR COMBINÉS (14 – 17 ans)
	Bilan de performance	Finaliste aux appareils lors des Championnats canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (inverse selon le nombre de finalistes par appareil : 1er = 8 points, 2e = 7 points...).
#8	Admissibilité	Athlètes membres de l' équipe du Québec aux Jeux du Canada, incluant les substituts, lors de l'année des Jeux (2023), applicable pour liste 2023-2024.
	Bilan de performance	Athlètes non identifiés dans les critères précédents et ordonnés selon leur classement final lors du processus de sélection des Jeux du Canada.

#9	Admissibilité	Athlètes ESPOIR
	Bilan de performance	Classés parmi les 5 premiers lors des Championnats canadiens ou Élite Canada et ordonnés en fonction du meilleur résultat obtenu lors de la journée du concours individuel (AA) (incluant le résultat du test physique).
#10	Admissibilité	Athlètes NATIONAL OUVERT
	Bilan de performance	Classés dans le top 3 lors du concours individuel multiple AA et ordonnés selon la note finale du concours individuel multiple lors des Championnats canadiens.
#11	Admissibilité	Athlètes SENIOR, SENIOR NOUVELLE GÉNÉRATION, JUNIOR
	Bilan de performance	N'ayant pas participé à un évènement national pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui). L'athlète doit avoir rempli les critères 1 à 8 et 10 lors de la saison précédente.
#12	Admissibilité	Athlètes ESPOIR
	Bilan de performance	Les 3 premiers athlètes québécois, ayant concouru sur un minimum de 6 appareils + tests physiques lors des Championnats canadiens et/ou Élite Canada et ordonnés en fonction du meilleur résultat obtenu aux concours individuels multiples AA.
#13	Admissibilité	Athlètes NATIONAL OUVERT
	Bilan de performance	A. Les 3 premiers athlètes québécois lors des Championnats canadiens et ordonnés en fonction du résultat obtenu lors du concours individuel multiple AA. B. Médaillé aux appareils lors des Championnats canadiens et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points...) i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans la finale iii. La note finale de l'athlète
#14	Admissibilité	Athlètes NIVEAU 5
	Bilan de performance	Classés parmi les 2 premiers des Championnats de l'Est et ordonnés selon le meilleur résultat lors du concours individuel multiple (AA).
#15	Admissibilité	Athlètes NIVEAU 4 (U13)
	Bilan de performance	Classés parmi les 3 premiers des Championnats de l'Est et ordonnés selon le meilleur résultat lors du concours individuel multiple (AA).
#16	Admissibilité	Athlètes SENIOR ET SENIOR NOUVELLE GÉNÉRATION
	Bilan de performance	Ayant concouru sur un minimum de 4 appareils et ordonnés en fonction de leur rang aux concours individuels multiples lors du Championnats Québécois.
#17	Admissibilité	Athlètes JUNIOR
	Bilan de performance	Ayant concouru sur un minimum de 4 appareils, ordonnés en fonction de leur rang aux concours individuels multiples lors du Championnats Québécois.
#18	Admissibilité	Athlètes ESPOIR
	Bilan de performance	Ayant concouru aux 6 appareils, ordonnés en fonction de leur rang lors des Championnats Québécois.

4. SECTION – TRAMPOLINE

4.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

4.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE (en format présentiel ou virtuel)	
Production de la liste du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	Élite Canada 2024 Championnats Canadiens 2024 Sélection technique #3 2024 Championnats Québécois 2024

Dans l'éventualité où les Championnats canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, GYMQC pourra réviser les critères.

4.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète brevetée par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 20 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

4.1.3 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION ÉLITE (4H + 4F) RELÈVE (3H + 3F)	ATHLÈTES <i>Conditions d'engagement : Entraînement 15 h + / semaine</i>
#2	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale SENIOR selon la liste émise par Gymnastique Canada. (Rangs 1 à 8)
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2024.
#3	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale JUNIOR selon la liste émise par Gymnastique Canada. (Rangs 1 à 4)
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2024.
#4	Admissibilité	Athlètes de la catégorie SENIOR n'étant pas sur l'équipe nationale, mais remplissant les critères de l'équipe nationale de Gymnastique Canada.
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2024.
#5	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale DÉVELOPPEMENT (17-21 ans) selon la liste émise par Gymnastique Canada. (Rangs 1 à 4)
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2024.

#6	Admissibilité	Athlètes de la catégorie JUNIOR n'étant pas sur l'équipe nationale, mais remplissant les critères de l'équipe nationale de Gymnastique Canada.
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2024.
#7	Admissibilité	Athlètes de la catégorie SENIOR ayant atteint le standard RECONNAISSANCE (H : 53,200 / F : 49,900)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique iv. Jeux du Canada – Concours individuel (<i>applicable lors de l'année des jeux</i>)
#8	Admissibilité	Athlètes de la catégorie JUNIOR ayant atteint le standard RECONNAISSANCE (H : 94.30 / F : 89.50)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique iv. Jeux du Canada – Concours individuel (<i>applicable lors de l'année des jeux</i>)
#9	Admissibilité	Athlètes absents pour blessure avec preuve médicale lors de chacune des compétitions identifiées (Championnat canadien, Élite Canada, sélection technique virtuelle et Critérium ayant atteint les critères 1 à 6 lors de la saison précédente.
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur rang sur la liste de la saison précédente.
#10	Admissibilité	Athlètes remplissant les critères de l'équipe nationale DÉVELOPPEMENT de Gymnastique Canada, mais ne figurant pas sur la liste de GYMCAN.
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2024.
#11	Admissibilité	Athlètes absents pour blessure avec preuve médicale lors de chacune des compétitions identifiées (Championnat canadien, Élite Canada, sélection virtuelle et Critérium).
	Bilan de performance	Ayant atteint les critères 7, 8 et 10 lors de la saison précédente, ordonnés selon leur rang sur la liste de la saison précédente.
#12	Admissibilité	Athlètes des catégories JUNIOR et SENIOR ayant atteint les standards minimums requis (Junior H : 48.50 / F : 46.50) (Senior : H : 51.500 / F : 48.500)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique de l'année en cours
#13	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N7 17-21 ans* , ayant atteint le standard RECONNAISSANCE avec un score de (H : 49,4 / F : 46,9) et une DD de (H : 11.2 / F : 9.5)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#14	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N6 14 ans et moins ayant atteint le standard RECONNAISSANCE (H : 89,000 / F : 87,500)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada

#15	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N6 15-16 ans ayant atteint le standard RECONNAISSANCE (H : 90,000 / F : 88,000)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#16	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N7 22 ans et +* , ayant atteint le standard RECONNAISSANCE avec un score de (H : 50,0 / F : 47,5) et une DD de (H : 11.2 / F : 9.5)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#17	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N5 14 ans et moins ayant atteint le standard RECONNAISSANCE (H : 87,900 / F : 86,200)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#18	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N5 15-16 ans ayant atteint le standard RECONNAISSANCE (H : 87,900 / F : 86,200)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#19	Admissibilité	Athlètes des catégories N6 ayant atteint le standard minimum (H : 47,000 / F : 45,500)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#20	Admissibilité	Athlètes des catégories N7 ayant atteint le standard minimum (H : 48,500 / F : 46,500)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#21	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N5 15-16 ans et N5 14 ans et moins ayant atteint le standard minimum (H : 45,000 / F : 44,500)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#22	Admissibilité	Athlètes des catégories Senior, Junior, N7 17-21 ans, N6 14 ans et moins, N6 15-16 ans, N7 22 et plus* , N5 14 ans et moins, N5 15-16 ans, N5 17 ans et plus.
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction de la catégorie (selon la séquence décrite en admissibilité), puis selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#23	Admissibilité	Athlètes de la catégorie N4
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur résultat total (imposée + libre + finale) lors des Championnats Québécois.

* L'athlète doit respecter l'âge visé lors de la compétition de référence.

5. SECTION – GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

5.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

5.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE (en format présentiel ou virtuel)	
Production de la liste du 1 ^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025	Élite Canada 2024 Championnats Canadiens 2024 Championnats de l'Est 2024 Championnats Québécois 2024

Dans l'éventualité où les Championnats canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, GYMQC pourra réviser les critères

5.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète brevetée par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 20 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

5.1.3 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION ÉLITE (7 athlètes) RELÈVE (7 athlètes)	ATHLÈTES Conditions d'engagement : Entraînement 12 h + / semaine
#2	Admissibilité	Athlètes membres de l'équipe nationale SENIOR ou JUNIOR en vigueur.
	Bilan de performance	A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes : i. Senior ii. Junior B. N'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni Élite Canada; pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui) et répondant aux critères EER # 1, #2 (A et B) de la liste précédente, selon les priorités suivantes : i. Senior ii. Junior

#3	Admissibilité	Athlètes SENIOR HP
	Bilan de performance	<p>A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Doit avoir fait tous les appareils <p>B. Médaillé aux appareils lors des Championnats canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points...).</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète
#4	Admissibilité	Athlètes JUNIOR HP
	Bilan de performance	<p>A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Doit avoir fait tous les appareils <p>B. Médaillé aux appareils lors des Championnats canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points...).</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète
#5	Admissibilité	Athlètes SENIOR OUVERT
	Bilan de performance	Classés dans la première demie lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnées selon le résultat final de la journée du concours individuel (AA).
#6	Admissibilité	Athlètes JUNIOR OUVERT
	Bilan de performance	Classés dans la première demie lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnées selon le résultat final de la journée du concours individuel (AA).
#7	Admissibilité	Athlètes SENIOR OU JUNIOR
	Bilan de performance	N'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni Élite Canada pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui). L'athlète doit avoir rempli les critères 1 à 5 lors de la saison précédente.
#8	Admissibilité	Athlètes NOVICE
	Bilan de performance	Classés parmi les 6 premières lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#9	Admissibilité	Athlètes NOVICE
	Bilan de performance	Classées parmi les 3 premières aux Championnats Québécois.
#10	Admissibilité	Athlètes NIVEAU 4
	Bilan de performance	Classées dans la première moitié et ordonnées en rang à la compétition individuel (A) aux Championnats de l'Est.
#11	Admissibilité	Athlètes NIVEAU 5
	Bilan de performance	Classées dans la première moitié et ordonnées en rang à la compétition individuel (A) aux Championnats de l'Est.